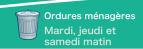
Calendrier de collecte 2022





Déchets végétaux (début semaine 11 - fin semaine 49)

Lundi après-midi semaines impaires



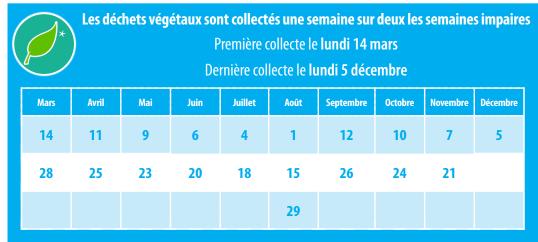
Hyper-centre

Lundis Mardis Mercredis Jeudis Vendredis Samedis | Jeudis | Jeudi

Collecte du matin : sortir son bac la veille au soir / Collecte de l'après-midi : sortir son bac avant 11h

Couleurs des bacs : ordures ménagères : gris ou noir / Emballages et papiers : jaune / Déchets verts : bordeaux

Les collectes sont assurées les jours fériés, sauf le 1er mai



Aujourd'hui, tous les emballages se trient!

Retrouvez toutes les consignes de tri siredom.com

Et/ou téléchargez l'application consignes detri.fr



A déposer dans le conteneur dans un sac en papier biodégradable ou en petits fagots (branchages)

Pour toute question:

Ayez le réflexe éco-centre!

Le Siredom comptera 27 éco-centres (déchèteries) en 2022, libres d'accès aux particuliers qui résident sur une commune du territoire du syndicat. 21 éco-centres accueillent les acteurs économiques (artisans, commerçants, TPE) exerçant sur le territoire. Ce réseau a pour vocation de recueillir les déchets dits occasionnels afin de les valoriser ou les traiter dans les conditions assurant la préservation de l'environnement.

Un badge d'accès est obligatoire. Il permet l'accès à l'ensemble des éco-centres du réseau.

- Particuliers : vous pouvez faire une demande de badge auprès de la commune ou de l'intercommunalité de résidence. Le coût du dépôt est pris en charge par votre collectivité dans la limite de 40 passages par an tous déchets confondus, pour un volume d'apport maximum de 5m³.
- Acteurs économiques : commerçants, artisans, TPE et agriculteurs peuvent se procurer un badge sur siredom.com/demande-de-badge-pros. Paiement en ligne, tarifs et informations sur Siredom.com



ur rendez-vous collecte@siredom.com

